

leur a prêté une chaloupe et les a même soignés quand ils étaient malades...

Pourtant, en 1773, tout s'est à nouveau gâté. Escomptant toujours sournoisement la faillite de leur encombrant voisin, les Rochard sont revenus à leurs vieux démons en apprenant son intention de construire une baraque supplémentaire. Au moment précis où, eux aussi, envisageaient de se lancer dans le commerce de sardines.

Très prévenante, la dame Rochard a aussitôt multiplié ses égards aux saleuses, les conviant à des cafés, leur débouchant des bouteilles de vin, leur offrant du tabac. Surtout, elle les a averties "qu'elles ne devaient pas pour leur honneur et réputation retourner une autre année chez le sieur de Cleumeur qui n'étoit ny honnête ny décent puisqu'il les faisoit commander par une domestique telle qu'il avoit, qu'ils les auroient prises l'année suivante et leur auroient fait un sort différent étant assurées d'une bonne bourse pour faire le commerce des sardines".

Le vin et le tabac aidant, les Concarnoises ont constaté tout de suite que ce sacré Landois avait d'étranges manières et que sa bonne ne valait pas grand chose. Saint-Nicolas était reparti pour une nouvelle guerre.

La cave de Landois au pillage

Complètement persuadées d'une faillite imminente qui mangerait leurs gages, les filles, qui en définitive se plaisent à la vie des îles, vont elles aussi avoir toutes les prévenances pour leurs futurs patrons. Quand on cuit le pain, une partie s'en va tout de suite chez Rochard. Quand on prépare la sardine, "en pile à la grève",

Madame vient se servir directement. Quand Yves Guillou, le tonnelier, a le dos tourné, tous les "copaux, rognures de douvelles et même partie des douvelles" disparaissent du chantier pour chauffer la marmite de la maison voisine.

Dernière audace enfin, dès que Landois est à Concarneau pour affaires, Rochard ou sa fille viennent chez lui choisir des bouteilles de vin !

De ce manège, l'insouciant négociant mettra longtemps à s'apercevoir. Jusqu'à un fameux jour d'octobre où ayant, dernier aveuglement, reçu Rochard à sa table, celui-ci se laissera à "lui vomir beaucoup d'injures" et se fera mettre à la porte.

La faute pardonnée par devant notaire !

Les employées ont désormais interdiction de fréquenter la maison des Rochard. L'île est coupée en deux. Quelques-unes des filles préfèrent rester tranquilles mais les plus délurées persévèrent. Annette Le Faou passe encore un morceau de lard salé et le lendemain reçoit en échange une tasse de café. Enhardie, sa cousine Françoise prélève "quatre à cinq cents de sardines salées en manestrans pour mettre, disoit-elle, en baril pour envoyer en présent à Lorient". Puis commence un trafic de farine de blé noir et d'avoine "à demi plein une souille d'oreiller à chaque fois".

Landois, dont les affaires effectivement ne sont pas florissantes, a réussi à associer à son afféagement un certain sieur Viaud qui semble avoir quelque crédit et qu'il voudrait maintenant installer à sa place. Or voilà que la femme Rochard finit par persuader les cousines Le Faou de le dissuader "de ne faire dorénavant

aucun commerce avec lui". Mal leur en a pris : Viaud est allé tout raconter à son compère. Affolé à l'idée de voir sa dernière planche de salut s'engloutir, Landois n'a fait ni une ni deux, a chargé toutes ses femmes dans la chaloupe, et, presque manu militari, les a traduites devant le notaire de Concarneau. Et là, le 14 octobre 1773, en deux séances, l'une le matin et l'autre l'après-midi, les cinq Concarnoises, usant de "leur vulgaire langue françoise" devront énumérer leurs grands et leurs menus larcins, toutes les manoeuvres, "carresses", propos malveillants des Rochard associés. Après quoi, Joseph Landois, sieur de Cleumeur "ancien capitaine d'infanterie demeurant ordinairement en les isles des Glénans juridiction de Concarneau et de présent en cette ville à la suite des affaires" déclarera officiellement le pardon de toutes fautes "en considération de l'aveu" et "sans recherche pour quelques causes que ce soit".

Contre Rochard, par contre, l'ancien militaire fourbissait d'autres armes...■

Louis-Pierre Le Maître

(1) Archives Départementales du Finistère. Domaine royal. A 69.

(2) Michel Gueguen, Louis-Pierre Le Maître : "Le cercle de mer. Histoire des isles de Glénan", 1981.

IL Y A UN SIÈCLE... LA PAROISSE DES GLENAN

Par Le chanoine Jean Louis Le Floc'h.

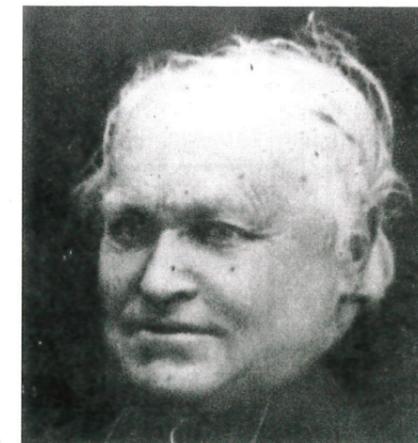
S'il n'y eut jamais d'église aux îles Glénan, il y eut pourtant une paroisse, avec une chapelle, non pas un monument de granit au clocheton finement ciselé, comme on les fait sur le continent, mais une humble maison de Dieu bâtie en planches, couverte de papier goudronné que chaque tempête d'hiver menaçait d'emporter. Le recteur des îles s'appelait Mgr du Marhallac'h et ça se passait en 1871.

Le chanoine J.L. Le Floc'h, archiviste de l'Evêché de Quimper, nous conte ici son histoire.

Les Glénan, chaque année, deviennent, en cours de saison estivale, un centre d'activité intense. Il a paru intéressant d'évoquer la vie de ces îles dans le dernier quart du siècle dernier, et de rappeler ce qu'en fut la paroisse.

Cet article est partiel, les seules sources utilisées étant les archives de l'évêché.

Le 31 décembre 1871, paraissait dans la presse locale - la Semaine Religieuse - ne verra le jour qu'en 1886 - la nomination officielle du premier recteur des Glénan : "sur sa demande, recteur des Glénan récemment érigées en paroisse, où il exerce depuis plus d'un an le saint ministère, M. l'abbé du Marhallac'h, ancien vicaire général."



Monseigneur du Marhallac'h.
Recteur de la paroisse des Glénan.

L'abbé du Marhallac'h

La fondation et l'existence éphémère de la paroisse des Glénan sont étroitement liées à la personne et à la volonté de Mgr du Marhallac'h. Il convient de rappeler ce que fut la vie de ce prêtre hors-série dans l'église diocésaine, au cours de la seconde moitié du 19^e siècle.

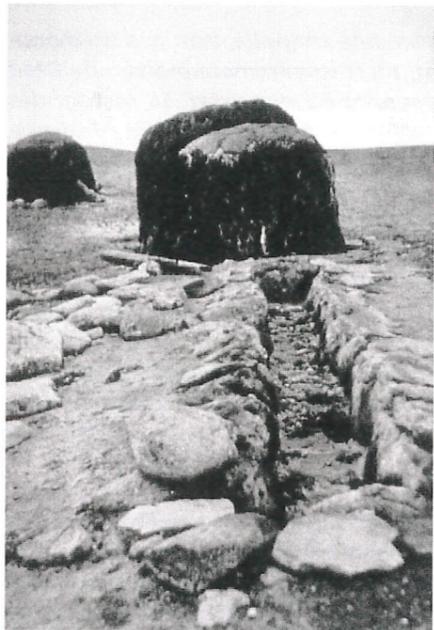
Félix du Marhallac'h était né à Quimper en 1808, dernier rejeton mâle de sa famille. Il se mariait en 1839. Ayant vu mourir successivement ses trois enfants et sa femme, il décida d'entrer au séminaire. Il fut ordonné prêtre en 1854. Il avait quarante-six ans. Il demanda à l'évêque de le laisser provisoirement sans poste officiel. Ayant terriblement souffert dans son coeur, il était devenu très sensible à la souffrance humaine. Le confessionnal qu'il tenait à l'église Saint-Mathieu fut rapidement envahi. Il commença bientôt à s'intéresser aux problèmes sociaux, au ras du sol, comme il les découvrait dans la vie quotidienne. Il créa l'oeuvre pour l'extinction de la mendicité, il participa aux sociétés de Secours Mutuel en faveur des ouvriers. Il offrit ses services pour la modernisation de l'hospice. Il devint aumônier volontaire des ouvriers qui travaillaient à construire les voies de chemin de fer autour de Quimper, et leur fixa comme point de rencontre la chapelle de Lorette.

A deux reprises, au cours de sa vie, il décida de faire plus que d'aider. Il voulut

vivre avec des malheureux et des pauvres. Et d'abord en 1870, lorsqu'il vit partir pour Paris et la guerre les jeunes mobiles du Finistère. C'étaient, pour la plupart, des paysans enlevés à leurs fermes, transportés dans une région qui ne parlait pas leur langue, exposés sans doute aux dangers de la guerre, mais aussi à la peur de l'inconnu et du dépaysement. L'abbé du Marhallac'h demanda à partir avec eux ; il fit des démarches pour en devenir l'aumônier. On le lui refusa. Il partit malgré tout, sans mandat officiel. Pendant tout le siège de Paris, il partagea leur vie misérable, leurs dangers, présent dans leurs rangs sur le champ de bataille même, relevant les blessés et assistant les mourants, dans leur langue bretonne.

Le comportement de ce prêtre de 62 ans fit grand bruit dans le Finistère. Lorsque vint l'élection à l'Assemblée Nationale, en février 1871, on l'inscrivit, à son corps défendant, sur la liste conservatrice, celle "du parti de l'ordre" disait-on. Celle-ci l'emporta, avec les deux-tiers des suffrages, et l'abbé du Marhallac'h fut élu aux côtés du général Le Flô. Ce fut un très bref épisode dans sa vie. Elu malgré lui, peu à l'aise dans cette assemblée, dès le mois de juin il donna sa démission et s'en expliquait à ses électeurs : "J'aurais la prétention de bien remplir votre mandat, s'il n'exigeait que du dévouement et de la reconnaissance, mais il suppose d'autres conditions... Au moment où vous allez choisir de nouveaux mandataires, je





Four à soude.

croirais mal servir vos intérêts, si je ne vous priaïis de les remettre en des mains plus habiles..." Mais ces mains plus habiles furent celles qu'il n'attendait pas. Il s'agissait d'élire quatre nouveaux députés pour compléter la liste des treize représentants du Finistère. Le résultat du scrutin de février donnait à penser que celui du 2 juillet ne serait qu'une formalité. L'abbé du Marhallac'h qui, en politique, était conservateur et légitimiste, n'avait eu aucun scrupule à se démettre, étant persuadé que ces mêmes opinions seraient à nouveau représentées à l'Assemblée. Mais, en l'espace de six mois, les idées avaient fait leur chemin. Il s'agissait maintenant de se déterminer sur le régime à donner à la France. Monarchie ou république. Dans son prône civil, à l'ouverture du scrutin, un maire du départe-

ment traduisait l'enjeu des élections, à l'usage des paroissiens, en des termes très simples : "Al listenn-ma (républicaine) a zo eul listenn vad : ar re zo warni a zo re vad. Al listenn all (conservatrice) a zo mad ive. Med ar re-ze a zo evid ma teuio an noblans en dro." Aussitôt, sans sourciller, le saint Léon fit basculer le Finistère dans le camp républicain. La liste entière fut élue, avec les deux tiers des suffrages, et à sa tête le fameux docteur Morvan, de Lannilis.

Fondation de la paroisse

Mais l'abbé du Marhallac'h était déjà aux Glénan. Ce fut le deuxième choix de sa vie de partager le dénuement des pauvres. Il tenait de sa famille un petit bateau, le "Surcouf". Une de ses détenteurs favorites était de mettre à la voile pour les Glénan. La vie rude et l'isolement de ces pauvres insulaires le toucha profondément et il conçut le projet d'aller vivre avec eux.

En 1868 déjà, la population avait sollicité la présence permanente d'un prêtre aux îles. Il est probable qu'elle ne l'aurait jamais eue sans l'engagement personnel de l'abbé du Marhallac'h. Sous le régime du Concordat, il fallait un décret gouvernemental pour la fondation d'une nouvelle paroisse. Dans le cas, les motifs officiels étaient insuffisants pour l'obtenir. L'abbé profita de son passage à l'Assemblée Nationale pour faire avancer les affaires. Plus encore, avec l'autorisation de son évêque, il y alla demeurer, sans attendre les décisions administratives. Cette volonté obstinée vint à bout de toutes les oppositions. Celles-ci étaient sérieuses. On mettait en avant le nombre restreint des insulaires : cinquante, disait-

on partout, surtout à Fouesnant. L'abbé fit le tour des îles, et fournit un recensement nominatif : il y avait cent onze habitants aux Glénan. Manquaient le lieu de culte et le logement du prêtre. En juillet 1871, M. du Marhallac'h écrivait à l'évêque : "Vous pourrez joindre au dossier des Glénan la lettre ci-incluse par laquelle je prends l'engagement de consacrer à la construction d'une chapelle et d'un presbytère le traitement que l'Etat ferait au recteur. Le secrétaire général que j'ai rencontré à Versailles la veille de mon départ, m'a renouvelé la promesse de faire une paroisse des îles, aux conditions indiquées dans ma lettre. Je lui avais laissé ignorer le nom du titulaire qui offrait de faire gratuitement le service religieux, un nom propre n'étant pas un argument en faveur de l'érection d'une paroisse." Le conseil municipal de Fouesnant, enfin, se mit en travers du projet, par souci de l'intégrité de son territoire municipal : souci sans objet d'ailleurs, car il ne fut jamais question de faire une commune des Glénan. Le conseil de fabrique, par contre, plus malléable, et dûment chapitré par le curé, donna un avis favorable, il est vrai que le clergé de Fouesnant, avec les moyens de l'époque, se trouvait dans l'impossibilité pratique de desservir les îles.

L'évêque, Monseigneur Sergent, soutenait à fond les efforts de l'abbé du Marhallac'h. A l'appui d'une demande de création de paroisse, présentée au ministère, jamais sans doute l'évêque ne fournit autant de considérants. Il alla même jusqu'à produire une lettre écrite le 11 mars 1877 par Mgr Farcy de Cuillé, évêque de Cornouaille, au recteur de Fouesnant, et dont on pourra, au passage, admirer la facture : "J'apprends, mon-



L'île du Loc'h avec l'emplacement présumé de "l'église" de Monseigneur Du Marchallac'h.
Photo Studio E. Le Grand Quimper.

sieur, que, malgré vos protestations réitérées de zèle et charité pour tous vos paroissiens, vous avez cependant laissé depuis longtemps, et vous laissez encore aujourd'hui les habitants des îles de Glénan sans prêtre, sans messe et sans aucuns secours spirituels. Vous avez sans doute de fortes raisons qui se sont opposées à votre zèle ; mais comme elles ne se présentent pas à l'esprit, je vous prie de m'en informer et procurer, s'il est possible, un prompt secours à ces insulaires. Ils ont d'autant lieu d'en attendre de vous que vous vous êtes déclaré partout pour leur pasteur. Le titre ne vous a pas été contesté. Il est donc juste et c'est une obligation pour vous de les regarder comme vos ouailles. Priez Dieu pour moi. C'est en lui que je suis parfaitement, monsieur, votre très affectionné serviteur."

Enfin, toutes oppositions vaincues, toutes contestations dépassées, arriva à l'évêché le décret du 27 septembre 1871,

signé d'Adolphe Thiers et Jules Simon : "L'église des Glénan, dépendant de la commune de Fouesnant, arrondissement de Quimper (Finistère) est érigée en succursale. La circonscription de cette succursale sera conforme au plan annexé au présent décret". La paroisse de Notre-Dame des Iles était fondée. Le recteur avait élu domicile sur l'île du Loc'h. Il dirigea la construction d'un bâtiment en bois qui servit à la fois de chapelle et de logement. Le "Surcouf" était son moyen de locomotion pour la visite des paroissiens.

La paroisse des Glénan

Qui étaient ces paroissiens ? Il y avait des pêcheurs évidemment, mais aussi quelques cultivateurs au Drennec, Penfret, Saint-Nicolas ; des ouvriers pour la soude ; quelques employés de l'administration. La vie était rude, l'isolement très grand :

la population était dispersée sur les nombreux îlots de l'archipel. Les registres de catholicité permettent de situer l'habitat des insulaires : le Loc'h, le Drennec, Saint-Nicolas, Quiguéneq, Penfret, Cigogne. Par temps calme, les relations entre les îles étaient relativement faciles ; mais les vents forts et les tempêtes rendaient ces communications aléatoires, parfois impossibles. Il ne faut pas oublier qu'on naviguait uniquement à la voile ou à la rame. Les noyades d'iliens n'étaient pas rares ; on assistait aussi parfois au naufrage de bateaux étrangers aux îles. Aussi, dans le petit cimetière inauguré par l'abbé du Marhallac'h "à cinquante mètres environ au sud de la chapelle", sur les vingt-six inhumations portées au registre, dix-sept sont celles de noyés. La population, d'autre part, semblait assez instable : certains ne venaient qu'à la belle saison, d'autres pour quelques années. Il est difficile de situer un point particulier d'émigration vers les Glénan : surtout des gens de la côte sud évidemment ; mais il y avait même des Léonards.

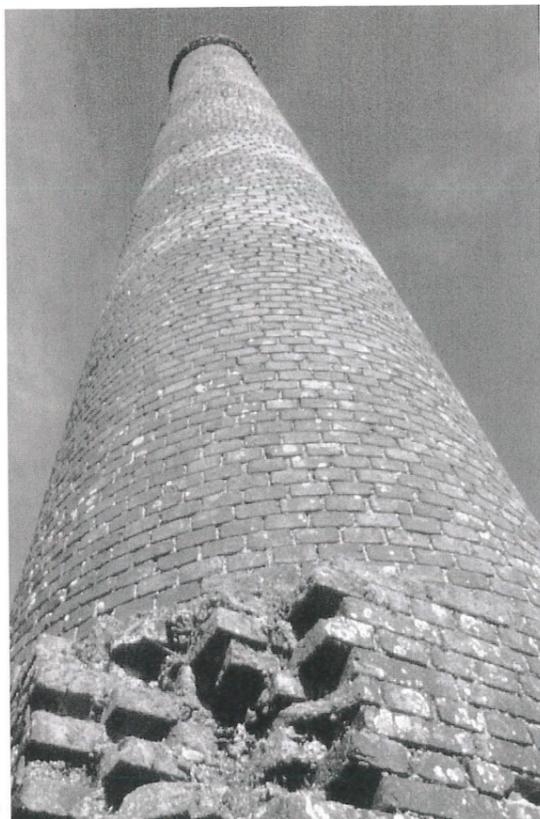
C'est au milieu de ces gens rudes et souvent deshérités de l'existence que l'abbé du Marhallac'h inaugura un style de présence et de ministère qu'adoptèrent après lui ses successeurs. Le culte était fort restreint. Au cours des douze années de fonctionnement de la paroisse, on y célébra, en tout et pour tout, dix-huit baptêmes, deux mariages et vingt-six inhumations. Il convient de signaler qu'un bon nombre de défunts n'habitaient pas les îles. Le 26 janvier 1873, on enterra six marins naufragés du cargo grec "Pangalos-Siosif" dont les cadavres furent retrouvés sur la grève de l'île Quiguéneq. Le 9 août 1872, fut inhumé le corps de François (dont on ignore le nom de famille) ; il était tombé à la mer près de l'île



aux Moutons, et faisait la pêche dans une chaloupe de Sainte-Marine, il n'avait pas de parents connus ; le 20 juin 1876, un cadavre trouvé en mer par l'équipage de la "Glaneuse" de Lanriec, et reconnu, par ses effets, pour être celui de Jean-Marie Gouéré, d'Ouessant, qui avait fait naufrage en revenant de Landéda, au mois d'avril précédent ; le 1er décembre 1880, cinq cadavres provenant du naufrage de "l'Intrépide" du port de Gâvres ; le 4 octobre 1882, un cadavre trouvé sur l'île Quiguéneq et "supposé provenir du bateau de Bénodet perdu aux Glénan dans le mois de septembre."

Le dimanche, les paroissiens se rassemblaient, pour la messe et les vêpres à la chapelle Notre-Dame-des-Iles, lorsque le temps le permettait évidemment. Par mauvais temps, on faisait fonctionner un système de signalisation, à l'aide de pavillons hissés au bout d'un mât : ainsi, chacun, de son île, savait le point où on était rendu à la messe. Le recteur prêchait en breton et en français, selon les besoins. La Fête-Dieu se célébrait en bateau ; celui du recteur en tête, les autres suivant en procession ; le reposoir était dressé dans une casemate du fort.

Sur la semaine, le recteur s'assignait deux tâches principales : visiter et reconforter ses paroissiens qui en avaient bien besoin ; scolariser les enfants. Le reste du temps était consacré à l'étude et à la prière. L'abbé du Marhallac'h appréciait cette situation. Le 16 juillet 1871, il le disait à son évêque : "Je suis venu m'établir aux îles Glénan et j'y ai commencé mes fonctions de recteur. Mes pauvres insulaires s'en montrent très reconnaissants, et je ne le suis pas moins à Votre Grandeur de



*Cheminée du four à soude.
Photo E. Weigle.*

m'avoir confié ce petit troupeau. Le soin qu'il réclame n'est pas incompatible avec les loisirs de la retraite. Je l'ai souvent désiré au milieu des agitations de ce monde, et j'en jouis davantage après les vicissitudes presque romanesques que j'ai traversées depuis un an". Le 1er février 1872, était installé un conseil de fabrique de trois membres : Fortuné du Fretay, directeur des pêcheries, François Roulland, fermier de l'île du Loc'h, Cardinier, gardien du fort Cigogne.

Deux ans après son arrivée aux Glénan, l'abbé du Marhallac'h était appelé par Mgr Nouvel de La Flèche à devenir son vicaire général archidiacre (1). Il avait souhaité de terminer sa vie active au milieu de ses îliens. Il résista donc ; puis

obéit. Mais il avait demandé à être remplacé, et il ne se résigna à quitter les Glénan qu'avec cette certitude. "J'avais demandé à Monseigneur de me remplacer, écrivait-il à "son cher collègue Jégou", et le rendez-vous que vous me demandez me jette dans un grand embarras ; dans l'impossibilité de me faire ici suppléer, je n'ose laisser mes paroissiens..."

Le nouveau recteur fut donc nommé aussitôt. C'était Yves Le Guen, de Plouarzel, vicaire à Beuzec-Cap-Sizun. Il y resta trois ans et fut remplacé en octobre 1876 par Pierre Messenger de Henvic, vicaire à Scaër. En décembre 1879, fut nommé le dernier recteur des Glénan, Jean-Noël Thymeur de l'île de Sein, vicaire à Ouessant.

Vers la suppression

Cependant, après dix années d'existence à peine, on commençait à remettre en question le principe d'une paroisse aux Glénan. Les raisons en ont été exposées par le chanoine Peyron, secrétaire à l'évêché. Et d'abord, un des attendus avancés par Mgr Sergent en faveur de la création de la paroisse ne se réalisait pas : "la présence d'un prêtre aux Glénan incitera les gens à y venir habiter en plus grand nombre" ; tout au contraire, la population ne cessait de diminuer. Il faut ajouter sans doute que cette population n'avait rien de commun avec celles de Sein ou Molène. Ici, tout était éparpillé, dispersé. Aucune communauté vraiment stable et durable ne pouvait se constituer : on passait quelque temps aux Glénan ; il était assez rare qu'on y restât. Quant au recteur, il lui fallait avoir une

âme d'ermite, en quelque sorte. Une seule famille habitait sur son îlot. Le courrier n'arrivait que trois fois par mois. Le travail n'était plus suffisant. L'isolement était grand.

Vint bientôt s'y ajouter une difficulté matérielle : la bâtisse en bois qui servait à la fois de chapelle et de presbytère était menacée à chaque tempête. Il fut bien question, en février 1877, d'aménager au fort Cigogne la chapelle et le logement du prêtre. Les conditions imposées par le ministère de la Guerre ne durent pas convenir, car le projet ne fut pas exécuté. La tempête du 2 septembre 1883 emporta trois panneaux de la tour ; le reste menaçait de s'écrouler. Le recteur Jean-Noël Thymeur fit aussitôt savoir "que les réparations étaient impossibles sur une église et une maison en ruines et trop rapprochées de la mer". Il fut cependant question de réparer, ou plutôt de faire autre chose, et, pour cela, de faire venir aux Glénan un architecte. La Commission départementale vota même une somme de cinq cents francs à cet effet. Les affaires traînaient en longueur. On voyait bien que le cœur n'y était plus.

De l'île de Sein, où il séjournait dans sa famille, le recteur écrivait à l'évêque, le 5 novembre 1883 : "Je reviens des Glénan, où je suis allé prendre mes effets et ceux de l'église. Le linge, les ornements et les vases sacrés n'y étaient plus en sécurité".

Ce n'était en principe, qu'un départ provisoire, et qui devait durer seulement le temps des travaux. On sait qu'il n'y eut pas de travaux. Jean-Noël Thymeur, quelques mois plus tard, était nommé à Molène. Le titre paroissial des Glénan demeura jusqu'en 1892, par la volonté de la municipalité de Fouesnant, qui s'était si fortement opposée à cette création. Mais

ces attitudes apparemment contradictoires relevaient du même motif : il fallait, à tout prix, préserver l'intégrité du territoire communal. Plutôt que de demander au gouvernement un décret de création de paroisse au Guilvinec, on avait jugé plus commode de proposer un simple transfert du titre paroissial des Glénan au Guilvinec. La municipalité de Fouesnant y voyait un piège pour leur ravir les Glénan en faveur du Guilvinec. Le préfet la rassura : il n'était pas question de toucher à la circonscription communale ; on lui demandait simplement son accord pour le transfert du titre paroissial. Ceci donna lieu à un échange assez comique entre le préfet et le conseil municipal. L'un s'obstinait à poser une question précise ; l'autre s'obstinait à ne répondre que sur une question qui n'était pas posée. A la fin de 1891, le préfet écrivait à l'évêque : "En présence du système employé pour tourner la question, j'ai lieu de croire que le conseil municipal de Fouesnant est encore opposé à ce transfert, et, pour ces raisons, je n'ai pas cru devoir insister. Je partage absolument votre manière de voir et j'estime, comme vous, qu'il y aurait grand intérêt à ce que votre proposition soit accueillie par M. le Ministre de la Justice et des Cultes".

Au printemps 1892, l'opération fut réalisée et la paroisse des Glénan était rayée de la carte du diocèse. Notre-Dame des Iles avait vécu. Monseigneur Félix du Marhallac'h qui l'avait voulue et fondée était mort le 16 août de l'année précédente.

J.L. Le Floc'h

(1) En réalité, M. du Marhallac'h était vicaire général depuis 1863. Sous le Concordat, le gouvernement n'agréait que

deux vicaires généraux : c'étaient les archidiacres. Mais l'évêque restait libre d'en nommer d'autres, non agréés et probablement non rétribués par l'Etat. Mgr Sergent était pour la profusion des vicaires généraux : à la fin, il en donna le titre à tous les membres de son conseil. Mais les archidiacres seuls participaient à l'administration du diocèse ; les autres avaient par ailleurs une autre fonction. Au synode de 1864, fut décidée une refonte des archidiaconés (5 au lieu de 2) et de répartir le travail entre tous les vicaires généraux. Cette réforme fut éphémère, car Mgr Nouvel, lui, était pour la restriction. En 1871, à la mort de Mgr Sergent, les vicaires généraux étaient 5 : les archidiacres agréés, Jean-François Jégou et Emile Evrard, puis Léopold de Leseleuc, missionnaire diocésain, François Chesnel, théologien - ces 2 derniers étant en même temps du Chapitre -, et Félix du Marhallac'h. Ayant, selon la coutume, rengagé les cinq vicaires généraux de son prédécesseur, Mgr Nouvel décida de ramener progressivement leur nombre à deux. En 1872, quelques mois après son arrivée, il voyait mourir Emile Evrard, cependant que Léopold de Leseleuc était nommé évêque d'Autun. François Chesnel mourait en 1876. Jusqu'à sa mort (1887), l'évêque gouverna le diocèse avec deux vicaires généraux, dont Félix du Marhallac'h qu'il enleva des Glénan pour devenir archidiacre. A sa nomination aux Glénan, en 1871, F. du Marhallac'h est porté comme "ancien vicaire général", parce que le siège était vacant. Mais Mgr Nouvel, à son entrée dans le diocèse, en 1872, lui redonna le titre comme aux autres. En 1888, Félix du Marhallac'h fut nommé protonotaire apostolique ■

Chanoine Jean Louis Le Floc'h

